



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE PRESSE

La Coordination Nationale est outrée par la convocation les 4 et 5 janvier 2023 sans aucune base légale de son ancien coordinateur national, M. Abdourahamane Sano, à la direction des investigations judiciaires de la Gendarmerie nationale.

Sans aucun motif valable, les officiers de la police judiciaire aux ordres de la junte militaire reprochent à l'ex coordinateur du mouvement citoyen, selon les informations à notre disposition, le déploiement de ses activités de conscientisation citoyenne qui a toujours été l'activité phare de M. Sano.

Le FNDC rappelle aux autorités illégitimes de la transition, avant leur intrusion sur la marche du pays, la Guinée a ratifié de nombreux traités qui sanctuarisent les libertés individuelles et de réunion. Les mêmes dispositions sont clairement évoquées dans leur propre torchon qui fait office de charte de transition.

Le FNDC informe l'opinion publique nationale et internationale des agissements rétrogrades de la junte qui constituent une terrible régression pour la Guinée.

Le FNDC demande au peuple de Guinée de mesurer l'ampleur du danger que représente la junte militaire et ses ramifications toxiques. Il est urgent de sonner la fin de la récréation.

La Coordination Nationale promet aux Guinéens qu'en concertation avec ses différents partenaires, elle annoncera dans les prochains jours la conduite à tenir.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons.

Conakry, le 5 janvier 2023

La Coordination Nationale du FNDC